

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 19
- votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois d'octobre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 07/10/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
MARSAN Christelle a donné procuration à GROSS Alain, REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, TOURNIER Didier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Yannick LE BOURBOUACH

D2025_101305

OBJET : Dissolution du budget ZAC Prés de la Colombière au 31/12/2025 et écritures de réintégration de la voirie et des équipements au budget principal préalables à la dissolution

Rapporteur : Olivier JACQUIER

Etant donné que les derniers terrains de la ZAC ont été vendus, il est proposé de dissoudre le budget ZAC au 31 décembre 2025. Les résultats 2025 seront alors repris au budget principal 2026.

Les aménagements restants, notamment le mail piéton, seront ensuite pris en charge directement par le budget principal.

D'ici la clôture 2025, il convient d'annuler définitivement les stocks de la ZAC et de les mettre à 0 et de réintégrer les parcelles aménagées au budget principal.

A l'origine du budget ZAC, les parcelles destinées à être aménagées avait été cédées du budget principal au budget annexe ZAC. Les écritures de cession avaient été les suivantes :

Récap Cession terrains du budget principal au budget ZAC			
Exercice	Montant	Budget principal	Budget ZAC
2011	1 001 739.03	Mandats Bord 76 au 675	Mandat 2 au 6015
		Titres bord 64 au 775	
		Titres bord 64 au 2111	
2012	2 382.22	Mandat 1763 au 675	Mandat 10 au 6015
		Titre 727 au 2111	
		titre 728 au 775	
2012	781 809.05	Mandats 1749-1754 et 1756 au 675	Mandat 7 au 6015
		Titres 706-712 bord 134 au 2111	
		Titres 714-719 et 721 au 775	
2012	16 960.60	Mandat 1755 au 675	Mandat 8 au 605
		Titre 713 au 21318	
		Titre 720 au 775	
2013	157 531.78	Madat 1748 au 675	Mandat 13 au 6015
		Titre 858 au 2112	
		Titre 859 au 775	

Les parcelles non aménagées à ce jour vont faire l'objet d'une rétrocession au budget principal à leur coût d'origine.

Les parcelles aménagées doivent, elles, être réintégrées au budget principal en vue de la dissolution du budget.

Afin de calculer leur valeur de réintégration, le coût de production global a été réparti entre :

- la construction de la halle dont la valeur est issue du bilan final de Teractem (voir PJ) : 502 832.60 €
- et pour les parcelles aménagées, au prorata de leur surface. Le coût de production au mètre carré final est de 235.36 € hors construction de la halle. Ce qui donne le détail suivant :

Section	N°Parcelle	Superficie (en m²)	Valeur d'intégration	Compte d'origine au budget principal	Compte de réintégration au budget principal
A	3334	122	28 714.42	2111	2111
A	3338	384	90 379.82	2111	2111
A	3294	39	9 179.20	2111	2111
Sous-total 2111			128 273.44		
A	66	850	200 059.50	2111	2112
A	3335	113	26 596.14	2111	2112
A	3339	847	199 353.40	2111	2112
A	3344	697	164 048.79	2111	2112
A	3346	463	108 973.58	2111	2112
A	3394	14	3 295.10	2111	2112
A	3395	1	235.36	2111	2112
A	1238	1087	255 840.79	2111	2112
A	3390	490	115 328.41	2111	2112
A	3391	388	91 321.28	2111	2112
A	3323	702	165 225.61	2111	2112
A	3388	755	177 699.90	2111	2112
A	3389	23	5 413.37	2111	2112
A	3386	214	50 367.92	2111	2112
A	3387	32	7 531.65	2111	2112
A	1100	532	125 213.71	2111	2112
A	3383	160	37 658.26	2111	2112
A	3384	271	63 783.67	2111	2112
A	3385	42	9 885.29	2111	2112
A	3326	546	128 508.81	2111	2112
A	3356	144	33 892.43	2111	2112
A	3359	7	1 647.55	2111	2112
A	3367	373	87 790.81	2111	2112
A	3331	237	55 781.29	2111	2112
A	3332	195	45 896.00	2111	2112
A	3329	14	3 295.10		2112
A	3351	1	235.36		2112
A	3353	406	95 557.83		2112
A	3363	217	51 074.01		2112
A	3365	9	2 118.28		2112
A	3299	689	162 165.87	2111	2112
A	3302	888	209 003.33	2111	2112
A	3297	48	11 297.48	2111	2112
A	3471	59	13 886.48	2111	2112
A	3472	22	5 178.01	2111	2112
A	3473	9	2 118.28	2111	2112
A	3315	160	37 658.26	2111	2112
A	3309	1011	237 953.12	2111	2112
A	3313	378	88 967.63	2111	2112
A	3380	599	140 983.10	2111	2112
A	3381	26	6 119.47	2111	2112
A	3382	58	13 651.12	2111	2112
A	3375	230	54 133.75	2111	2112
A	3377	16	3 765.83	2111	2112
A	3378	143	33 657.07	2111	2112
A	1082	560	131 803.90	2111	2112
A	3360	60	14 121.85	2111	2112
A	3304	212	49 897.19	2112	2112
Sous-total 2112			3 529 990.95		
A	3342	6	1 412.18	2111	2113
A	3392	90	21 182.77	2111	2113
A	48	1779	418 712.76	2111	2113
A	47	605	142 395.29	2111	2113
A	3376	556	130 862.45	2111	2113
A	3306	77	18 123.04	2111	2113
Sous-total 2113			732 688.48		
Total			4 390 952.87		

Les écritures comptables à passer sont les suivantes :

Destockage budget ZAC				
Budget zac				
Dépenses			Recettes	
Exercice	Montant	Imputation	Montant	Imputation
2025	6 268 431.33	Chapitre 042; 7133 Variation de stock	1 269 121.79	Chapitre 040; 3351 stock de terrains
2025			4 999 309.54	Chapitre 040; 3354 stock d'études et prestations de service
Total	6 268 431.33		6 268 431.33	

Intégration des actifs au budget principal				
Budget principal				
Dépenses			Recettes	
Exercice	Montant	Imputation	Montant	Imputation
2025	502 832.60	Chapitre 041; 21318 Constructions autres bâtiments publics	4 893 785.47	Chapitre 041; 1328 Autres subventions d'investissement
2025	128 273.44	Chapitre 041; 2111 Terrains nus		
2025	3 529 990.95	Chapitre 041; 2112 Terrains de voirie		
2025	732 688.48	Chapitre 041; 2113 Terrains aménagés autres que voirie		
Total	4 893 785.47		4 893 785.47	

Le Conseil Municipal, avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Christelle MARSAN),

DECIDE

-D'APPROUVER ces éléments et de passer les écritures comptables correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER



Le secrétaire,

Yannick LE BOURBOUACH

Le 16/10/2025, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'Ordre des Architectes (COA) relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle.

Le 16/10/2025, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'Ordre des Architectes (COA) relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle.

Le 16/10/2025, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'Ordre des Architectes (COA) relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle.

Le 16/10/2025, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'Ordre des Architectes (COA) relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle.

Le 16/10/2025, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'Ordre des Architectes (COA) relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle.

Le 16/10/2025, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'Ordre des Architectes (COA) relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle. M. [Nom] a été informé de la décision de la COA relative à la suspension de son inscription professionnelle.